

Denier de l'Église

2ème dimanche de l'Avent : le traitement des Laïcs en Mission Éclésiastique


Depuis le temps des **1ers chrétiens**, les laïcs œuvrent pour le Christ et l'Église. En **2005**, apparaît la notion de **LEME : Laïcs en Mission Éclésiastique**.



C'est le DENIER qui permet de financer les salaires et charges des **56 LEME** et **33 laïcs administratifs** de notre diocèse. Cela représente environ **200 000€ par mois**.



don.diocese49.org

 vos dons ouvrent droit à l'émission d'un reçu fiscal



Vous aussi
FAITES GRANDIR L'ÉGLISE

DONNEZ AU DENIER



Qu'est-ce que la campagne de l'Avent du Denier ?

En solidarité avec le Diocèse, notre Paroisse relaie la **campagne du Denier** pendant tout le temps de l'Avent afin de permettre à nos fidèles paroissiens de participer au financement de l'action missionnaire de celle-ci.

Cette campagne se déroule en 5 temps : les 4 dimanches de l'Avent et le jour de Noël. A chaque temps de l'Avent sera évoquée la situation d'un bénéficiaire du Denier (Prêtre, Laïc en Mission Éclésiastique, Religieux en Mission Éclésiastique et Séminariste).

Mon don ouvre droit à l'émission d'un reçu fiscal !

Jusqu'au 31 décembre, je peux **définiscaliser**, à hauteur de 66%, le montant du don que je souhaite faire au Denier de l'Église.

Ainsi, un versement de 100 € ne me coûtera que 34 €, après récupération de l'avoir fiscal de 66€, si je suis imposable et que je souhaite faire un don.

Autrement dit,

Si je souhaite faire un don de 102 € à ma Paroisse afin de lui donner les moyens de son action missionnaire, je peux verser un montant de 300 € sur lequel je récupérerai 198 €.

Est-ce qu'un don "modeste" reste utile ?

Contribution libre et volontaire, quel que soit le montant que je donne, mon don a une importance capitale pour mon église et la paroisse Saint Laud.

Comment puis-je donner au Denier de l'Église ?

- **Par virement** : en programmant un montant régulier ou unique depuis mon compte bancaire (*le RIB de la Paroisse est disponible à l'Accueil du presbytère*). Je pense à mettre mon nom et mon adresse dans le libellé afin de recevoir mon reçu fiscal, si je suis imposable.
- **Par chèque** : en remettant à l'Accueil de la Paroisse le formulaire « *Vous aussi, Faites grandir l'Église : donnez au denier* » distribué avec la feuille de messe du 1er décembre ou disponible au fond de l'Église.
- **Par Prélèvement automatique (mensuel ou trimestriel)** :
 - Soit en remplissant l'autorisation de prélèvement disponible sur le formulaire « *Vous aussi, Faites grandir l'Église : donnez au denier* » distribué avec la feuille de messe du 1er décembre ou disponible au fond de l'Église, que je remets, avec mon RIB, à l'Accueil du presbytère ou que j'envoie à Association Diocésaine d'Angers, 36, rue Barra - BP 40608 - 49006 Angers cedex 1,
 - Soit en flashant le QR Code ci-contre pour accéder directement à l'opération en ligne.
- **Par carte bleue**, sur internet : en me connectant à l'adresse du Diocèse : don.diocese49.org

